

2.4 Le déploiement du plan de prévention de l'illettrisme

L'ESSENTIEL

Le plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture a été présenté le 29 mars 2010. Il sera déployé durant l'année 2010-2011 :

- Dans toutes les académies autour de nombreux acteurs
- À tous les niveaux d'enseignement grâce à des actions spécifiques
- Avec un accompagnement plus particulier des enseignants : formation, outils...
- Avec une mission complémentaire de prise en charge des jeunes et adultes en situation d'illettrisme

« Il faut agir de manière précoce, dès la maternelle, car c'est à ce niveau que les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit... Mais aussi tout au long de la scolarité, pour que la lecture ne soit pas perçue comme une contrainte mais réellement comme un plaisir. » (Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, conférence de presse du 29 mars 2010).

➤ L'organisation du déploiement

Afin de répondre à un enjeu majeur (21% des jeunes de 17 ans repérés aux journées défense et citoyenneté, ex-JAPD, comme lecteurs inefficaces), le plan de prévention de l'illettrisme doit mobiliser tous les acteurs utiles, aux niveaux national, académique et local.

Dans chaque académie, au cours de l'année scolaire 2010-2011, les recteurs vont déployer des **plans académiques et partenariaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme**. Trente correspondants académiques ont été nommés pour coordonner ces actions.

➤ Une prévention et une prise en charge à tous les niveaux d'enseignement

La prévention de l'illettrisme concerne tous les niveaux de la scolarité, du primaire au lycée.

— **À l'école maternelle**, les objectifs principaux sont l'appropriation du langage par les élèves et la découverte de l'écrit. Les enseignants organisent donc un travail méthodique d'apprentissage et de consolidation du langage oral, d'enrichissement systématique du vocabulaire, ainsi qu'une aide personnalisée, pour les élèves les plus fragiles.

- **À l'école élémentaire et au collège, la priorité est donnée aux apprentissages fondamentaux**, avec plusieurs objectifs :
 - installer les apprentissages de base en lecture et en écriture dès le cours préparatoire
 - consolider et approfondir les apprentissages de la lecture et de l'écriture
 - encourager la lecture et l'écriture sous toutes leurs formes
 - étendre la part des activités de l'accompagnement éducatif consacrées à la lecture et à l'écriture.
- **Pour tous les élèves qui en ont besoin** (repérés notamment grâce aux évaluations de CE1 et CM2), **un parcours individualisé** est proposé, constitué d'une aide personnalisée, de stages de remise à niveau ou d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), mis en place dès le repérage des difficultés et poursuivi au collège si nécessaire.
- **Pour mieux associer les familles** à la scolarité de leurs enfants, les écoles et les établissements scolaires systématisent les rencontres individuelles entre les parents et les enseignants en début d'année et à chaque trimestre.



Un accompagnement spécifique des enseignants

La formation des maîtres, l'innovation et la recherche sont renforcées

- Dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme, des actions de formation spécifiques sont systématiquement inscrites dans la formation initiale et continue des enseignants, notamment sur le langage oral à l'école maternelle.
- Les démarches innovantes qui s'appuient sur des expérimentations conduites avec méthode sont encouragées.
Exemples :
 - programme PARLER développé à Grenoble
 - la recherche sur l'apprentissage de la lecture dans l'académie de Lyon
 - la recherche PACEM sur l'apprentissage du calcul dans les académies d'Aix-Marseille et de Créteil.

Le travail des enseignants est soutenu :

- Grâce à des outils mis au point pour la classe
 - « Un livre pour l'été », qui permet à 180 000 élèves de CM1 de partir en vacances d'été avec un livre : cette année, un recueil de *Fables* de Jean de La Fontaine, illustrées par Marc Chagall, réalisé en partenariat avec la Réunion des musées nationaux
 - Un dictionnaire numérique des écoliers élaboré à partir d'octobre 2009 par des élèves de classes volontaires de l'académie de Créteil de la grande section au CM2
 - « Mon livre préféré », jeu sur la lecture pour les CM1 et CM2, réalisé avec le ministère de la Culture et de la Communication et distribué à chaque école en juin 2010.
- Par des partenariats
 - Actions centrées sur l'accompagnement à l'apprentissage de la lecture, comme les clubs « Coup de pouce clé » ou les actions de l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), dans les écoles de l'éducation prioritaire
 - Développement des actions de l'association « Lire et faire lire » qui organise la rencontre de bénévoles et d'élèves autour de la lecture
 - Renforcement des ateliers d'écriture et résidences d'écrivains organisés par la Ligue de l'enseignement.



La prise en charge de jeunes et d'adultes en situation d'illettrisme

L'Éducation nationale intervient dans un **cadre partenarial** entre l'État, les collectivités territoriales et le milieu associatif. Quelques exemples de son intervention :

- organisation des futures assises académiques de l'illettrisme, avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), pour mieux connaître et faire connaître le phénomène ;
- participation à la formation des jeunes et d'adultes en s'associant à des actions comme les Actions éducatives familiales (AEF), tournées vers des parents en situation d'illettrisme ;
- prise en charge, au niveau des académies ou des départements, des jeunes repérés en difficulté de lecture lors de la Journée défense et citoyenneté (ex-Journée d'appel et de préparation à la défense - JAPD) et accentuation de la collaboration avec le ministère de la Défense par la création d'un test expérimental de calcul, en complément du test de lecture.